



États financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Syndicat des employées et employés nationaux
États financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1
États financiers	
État de la situation financière	3
État de l'évolution des actifs nets	4
État des produits et charges	5
État des flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers	8
Annexe - Comparaison des produits et charges réels avec les montants budgétés.	17

Baker Tilly Ottawa LLP / s.e.n.c.r.l.
Chartered Professional Accountants
Comptables Professionnels Agréés
400-301 promenade Moodie Drive
Ottawa, ON
Canada K2H 9C4

T: +1 613.820.8010
F: +1 613.820.0465

ottawa@bakertilly.ca
www.bakertilly.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux Membres du Syndicat des employées et employés nationaux

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Syndicat des employées et employés nationaux, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, les états de l'évolution des actifs nets, des produits et charges et de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Syndicat au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers du présent rapport. Nous sommes indépendants du Syndicat conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Les états financiers du Syndicat des employées et employés nationaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été audités par un autre auditeur dont le rapport en date du 6 mai 2024 exprime une opinion sans réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Syndicat à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Syndicat ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Syndicat.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ♦ nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ♦ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Syndicat;
- ♦ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- ♦ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Syndicat à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Syndicat à cesser son exploitation;
- ♦ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Baker Tilly Ottawa S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
le 23 octobre 2025
Ottawa (Ontario)

Syndicat des employées et employés nationaux

État de la situation financière

au 31 décembre

2024

2023

Actif

Court terme

Trésorerie (note 2)	4 055 077 \$	1 067 919 \$
Cotisations à recevoir - AFPC	1 022 532	1 012 945
Intérêts courus à recevoir	80 748	73 952
Divers comptes à recevoir	6 799	11 820
Avances aux officiers	1 200	11 800
Frais payés d'avance	229 557	220 270

5 395 913 2 398 706

Placements (note 3)

20 165 623 18 826 984

Immobilisations corporelles (note 4)

88 677 121 110

25 650 213 \$ 21 346 800 \$

Passif et actifs nets

Court terme

Créditeurs et frais courus (note 5)	2 170 566 \$	2 065 694 \$
Ristournes à payer aux sections locales (note 6)	267 426	168 933
Heures supplémentaires et congés annuels accumulés	237 830	264 632

2 675 822 2 499 259

Provision pour indemnités de départ (note 10)

769 939 802 958

3 445 761 3 302 217

Actifs nets

Non affecté	14 625 792	13 294 944
Investi en immobilisations corporelles	88 677	121 110
Affectation interne - éventualités	4 318 927	4 232 251
Restriction interne - autres (notes 7 et 11)	3 171 056	396 278

22 204 452 18 044 583

25 650 213 \$ 21 346 800 \$

Approuvé au nom de l'exécutif national

_____ Membre

Syndicat des employées et employés nationaux

État de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	Non affecté	Investi en immobilisations corporelles	Affectation interne - éventualités	Restriction interne - autres (note 11)	Total 2024	Total 2023
Solde, début de l'exercice						
Comme indiqué précédemment	13 294 944 \$	121 110 \$	4 232 251 \$	- \$	17 648 305 \$	15 198 864 \$
Correction d'une erreur comptable (note 7)	(975 376)	-	975 376	396 278	396 278	2 342 119
Redressé	12 319 568	121 110	5 207 627	396 278	18 044 583	17 540 983
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	4 182 091	-	-	(22 222)	4 159 869	503 600
Transfert durant de l'exercice	(1 908 300)	-	(888 700)	2 797 000	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(39 832)	39 832	-	-	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	72 265	(72 265)	-	-	-	-
Solde, fin de l'exercice	14 625 792 \$	88 677 \$	4 318 927 \$	3 171 056 \$	22 204 452 \$	18 044 583 \$

Syndicat des employées et employés nationaux État des produits et charges

Pour l'exercice clos le 31 décembre

2024

2023

Produits

Cotisations	11 248 898 \$	10 012 884 \$
Intérêts et dividendes	742 290	539 239
Pertes sur vente de placements	(244 495)	(151 717)
Gains latents sur les placements	1 051 029	518 448
	12 797 722	10 918 854

Charges

Service aux membres - Personnel

Avantage sociaux	864 222	799 193
Provision pour indemnités de départ	219 283	79 496
Salaires (note 7)	3 084 687	3 092 862
Recrutement et formation du personnel	175 551	71 725
Déplacement et dépenses du personnel	152 277	130 393

Total Service aux membres - Personnel

4 496 020 **4 173 669**

Responsabilisation des membres

Conférences et colloques (note 7)	1 144 670	632 919
Congrès et colloques - AFPC	56 565	11 716
Dons	26 000	3 850
Droits de la personne - Comité et Conférence	176 928	22 086
Représentation des membres	25 782	1 367
Formation des membres	24 657	6 295
Services extraordinaires aux membres	4 282	-
Articles promotionnels	27 607	19 932
Provision pour honneurs, lauréates et bourses (note 7)	15 821	16 770
Traduction - Écrites	45 623	25 556
Comité CSP	91 612	77 863

Total Responsabilisation des membres

1 639 547 **818 354**

Dirigeants

Dépenses de l'exécutif - Activités régionales	137 642	38 941
Dépenses de l'exécutif - Activités nationales	72 993	11 034
Réunions de l'exécutif	832 756	521 593
Dépenses du Président	231 793	276 020
Dépenses du Vice-Président	200 681	171 697
Provision pour réinstallation des Officiers Nationaux (note 7)	6 400	33 225
Tutelle (note 8)	63 919	928 238

Total Dirigeants

1 546 184 **1 980 748**

Syndicat des employées et employés nationaux État des produits et charges (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2024	2023
Fonctionnement du bureau		
Amortissement des immobilisations corporelles	72 265	133 575
Frais de bureau	303 630	136 573
Assurance	29 678	30 752
Honoraires professionnels	189 905	227 316
Loyer	360 624	357 421
Total Fonctionnement du bureau	956 102	885 637
Congrès		
Congrès triennal (note 7)	-	2 556 846
	8 637 853	10 415 254
Excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice	4 159 869 \$	503 600 \$

Syndicat des employées et employés nationaux État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice	4 159 869 \$	503 600 \$
Ajustement pour		
Amortissement des immobilisations corporelles	72 265	133 575
Pertes (gains) réalisés et non réalisés sur les placements	(806 534)	(366 731)
	3 425 600	270 444
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Cotisations à recevoir - AFPC	(9 587)	377 545
Intérêts courus à recevoir	(6 796)	(580)
Divers comptes à recevoir	5 021	(9 475)
Avances aux officiers	10 600	(9 150)
Frais payés d'avance	(9 287)	43 471
Créditeurs et frais courus	104 872	(428 595)
Ristournes à payer aux sections locales	98 493	7 064
Heures supplémentaires et congés annuels accumulés	(26 802)	4 911
Provision pour indemnités de départ	(33 019)	45 603
	3 559 095	301 238
Activités d'investissement		
Acquisition des placements	(11 985 243)	(9 942 297)
Produits de disposition des placements	11 453 138	8 725 242
Acquisition d'immobilisations corporelles	(39 832)	(173 039)
	(571 937)	(1 390 094)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	2 987 158	(1 088 856)
Trésorerie , début de l'exercice	1 067 919	2 156 775
Trésorerie , fin de l'exercice	4 055 077 \$	1 067 919 \$

Syndicat des employées et employés nationaux

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

1. Principales méthodes comptables

Nature de l'organisation	La mission du Syndicat des employées et employés nationaux, un syndicat progressiste et démocratique de l'Alliance de la fonction publique du Canada, est d'assurer que ses membres, ses dirigeantes et dirigeants et les membres de son équipe permanente: - Travaillent en solidarité pour représenter un effectif diversifié; - Soutiennent et autonomisent les sections locales et les membres; et - Protègent, avancent et fassent la promotion des droits des travailleuses et travailleurs et les droits de la personne. Le Syndicat est une organisation syndicale et par conséquent, il est exonéré de l'impôt sur le revenu.
Base de présentation	Ces états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Ces normes font partie des principes comptables généralement reconnus au Canada.
Utilisation d'estimations	La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont incidence sur les montants des actifs et passifs et des produits et des charges comptabilisés à la date des états financiers. Les résultats réels peuvent être différents des meilleures estimations de la direction à mesure que des informations additionnelles deviennent disponibles. Ces estimations et hypothèses sont examinées périodiquement et, lorsque les ajustements s'avèrent nécessaires, ceux-ci sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont constatés. Les estimations importantes comprennent les hypothèses utilisées pour estimer le recouvrement des comptes à recevoir, la juste valeur marchande des placements, l'établissement de la durée estimative des immobilisations et l'amortissement, l'estimation des provisions pour charges à payer, des indemnités de départ ainsi que des heures supplémentaires et congés annuels accumulés.
Instruments financiers	Les instruments financiers sont soit des actifs ou des passifs du Syndicat qui, en général, représentent pour le Syndicat un droit contractuel de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier d'une tierce partie ou une obligation de payer de la trésorerie ou un autre actif financier à une tierce partie.

Syndicat des employées et employés nationaux

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation des instruments financiers sans lien de dépendance

Le Syndicat évalue initialement ses actifs financiers et passifs financiers sans lien de dépendance à leur juste valeur.

La Syndicat évalue ultérieurement tous ses instruments financiers sans lien de dépendance au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisés dans l'état des produits et charges.

Les actifs et passifs financiers sans lien de dépendance évalués au coût amorti comprennent la trésorerie, les comptes à recevoir et autres créances, les comptes fournisseurs et charges à payer, la provision pour les indemnités de départ et la provision pour les heures supplémentaires et congés annuels accumulés.

Dépréciation

Les actifs financiers mesurés au coût amorti sont soumis à des tests de dépréciation lorsqu'il existe des indications d'une perte de valeur. Le montant de la réduction, s'il existe, est comptabilisé dans l'état des produits et charges. La dépréciation précédemment constatée peut être renversée dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, pourvu que l'actif n'excède pas le montant établi avant la constatation de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'état des produits et charges.

Coûts de transaction

Le Syndicat comptabilise ses coûts de transaction dans l'état des produits et charges de la période où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont ajustés selon les coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur origine, émission ou prise en charge.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Syndicat est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Syndicat des employées et employés nationaux

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût. Le Syndicat prévoit un amortissement selon les méthodes suivantes, à des taux conçus pour amortir le coût des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile estimée. Les taux et méthodes d'amortissement annuels sont les suivants:

Équipement	Linéaire	3 ans
Ameublement	Linéaire	4 ans

Avantages sociaux futurs

Le Syndicat offre divers avantages sociaux à ses employés après leur départ à la retraite.

Indemnités de départ

Les employés qui quittent le Syndicat ont droit à une indemnité de départ calculée en fonction de leur ancienneté. Le Syndicat a comptabilisé le montant qui aurait été dû au titre des indemnités de départ si tous les employés avaient été licenciés à la fin de l'exercice.

Régime de retraite pluri-patronal

Le Syndicat participe à un régime de retraite pluri-patronal qui offre des prestations de retraite à tous ses employés. Le Syndicat verse des cotisations définies au fiduciaire du régime au nom de chaque employé. Les coûts liés à l'octroi des prestations dans le cadre du régime de retraite pluri-patronal sont comptabilisés comme une charge dans la période où les cotisations deviennent exigibles.

Constatation des produits

Le Syndicat applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports affectés sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les cotisations sont comptabilisées dans le mois au cours duquel les déductions des membres sont effectuées.

Les produits de placement comprennent les intérêts et les dividendes gagnés sur les placements détenus, ainsi que les gains et pertes, réalisés et non réalisés, le cas échéant. Les montants sont comptabilisés comme produits dans la période où ils sont gagnés.

Syndicat des employées et employés nationaux

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

2. Trésorerie

Les comptes bancaires du Syndicat sont détenus auprès d'une banque à charte Canadienne et génèrent des intérêts nominaux.

3. Placements

Les placements se détaillent comme suit :

	2024	2023
Trésorerie et placements à court terme	861 831 \$	1 444 598 \$
Revenu fixe	16 066 662	14 349 590
Actions ordinaires	3 237 130	2 840 131
Fonds communs de placement	-	192 665
	20 165 623 \$	18 826 984 \$

Les titres à revenu fixe génèrent des intérêts à des taux compris entre 1,550 % et 5,219 %. Leurs dates d'échéance varient entre mars 2025 et juin 2029 (avril 2024 et juin 2028 en 2023). Le coût de ces titres s'élève à 15 738 357 \$ (14 720 403 \$ en 2023).

Les placements en actions ordinaires n'ont pas d'échéance fixe et ne sont généralement pas exposés au risque de taux d'intérêt. Le coût de ces titres s'élève à 2 337 679 \$ (2 270 785 \$ en 2023).

Les placements ci-dessus comprennent des placements de 597 765 \$ (556 740 \$ en 2023) qui sont soumis à des restrictions internes pour les indemnités de départ.

4. Immobilisations corporelles

	2024		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Équipement	271 167 \$	182 490 \$	88 677 \$
Ameublement	4 769	4 769	-
	275 936 \$	187 259 \$	88 677 \$

Syndicat des employées et employés nationaux

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

4. Immobilisations corporelles (suite)

	2023		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Équipement	235 304 \$	114 691 \$	120 613 \$
Ameublement	4 769	4 272	497
	240 073 \$	118 963 \$	121 110 \$

5. Crédoiteurs et frais courus

	2024	2023
Comptes fournisseurs et charges à payer	505 635 \$	235 666 \$
Cotisations locales à payer - non conformité	769 578	1 083 026
Congés syndicaux rémunérés	869 354	739 868
Versements gouvernementaux à payer	25 999	7 134
	2 170 566 \$	2 065 694 \$

Les congés syndicaux rémunérés correspondent au cumul des heures pendant lesquelles les membres se sont absentés du travail pour participer à des événements syndicaux au cours de l'année en cours et des années précédentes. Les sections locales sont autorisées à facturer ces heures au syndicat. Le syndicat ne verse le paiement à la section locale qu'après réception d'une facture.

Le Syndicat dispose de facilités de crédit sous forme de cartes de crédit pour un montant total combiné de 250 000 \$. Au 31 décembre 2024, 51 943 \$ de cette facilité étaient utilisés.

6. Ristournes à payer aux sections locales

Le Syndicat reçoit des paiements mensuels de l'Alliance de la Fonction publique du Canada. Ces paiements comprennent à la fois les cotisations propres au Syndicat et les remises payables aux sections locales. Ces remises payables aux sections locales sont détenues en fiducie et versées aux sections locales au cours du mois suivant leur réception de l'Alliance de la Fonction publique du Canada.

Si une section locale n'est pas en conformité, ses remises continuent d'être conservées en fiducie jusqu'à ce qu'elle se mette en conformité. Voir la note 5.

Les présents états financiers ne comprennent pas les comptes des sections locales.

Syndicat des employées et employés nationaux

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

7. Correction d'une erreur comptable

Lors de l'audit de fin d'exercice 2024, il a été découvert que, au cours des exercices précédents, certains montants budgétés avaient été passés en charges dans l'état des produits et des charges et inscrits en contrepartie comme passifs dans l'état de la situation financière. Cette comptabilisation n'est pas conforme aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Ces états financiers ont été corrigés pour tenir compte de cette erreur comptable. À la suite de cette correction, les ajustements suivants ont été apportés:

État de la situation financière au 31 décembre 2023 :

	31 décembre 2023
Diminution de la provision du congrès triennal	(177 639) \$
Diminution de la provision pour les bourses	(95 470)
Diminution de la provision pour la réinstallation des Officiers Nationaux	(123 169)
Augmentation des actifs nets - restriction interne - autres	396 278
Variation totale des passifs et actifs nets.	- \$

État des produits et charges pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

	2023
Augmentation des charges salariales	4 911 \$
Augmentation pour les conférences et colloques	200 000
Augmentation pour honneurs, lauréates et bourses	1 770
Diminution pour la réinstallation des Officiers Nationaux	(6 775)
Augmentation pour le congrès triennal	1 750 846
Augmentation totale des charges	1 950 752 \$

État de l'évolution des actifs nets au 1 janvier 2023 :

	1 janvier 2023
Augmentation des actifs nets - restriction interne - autres	2 342 119 \$

L'ajustement requis pour les actifs nets soumis à des restrictions internes - autres au 1 janvier 2023 résulte des provisions suivantes, qui ont été précédemment comptabilisées en charges et étaient incluses en tant que passifs dans l'état de la situation financière au 1 janvier 2023 :

- Provision pour le congrès triennal de 1 928 485 \$;
- Provision pour les bourses de 97 240 \$;
- Provision pour la réinstallation des Officiers Nationaux de 116 394 \$; et
- Provision pour les conférences couvrant les années 2022 et 2023 de 200 000 \$.

Syndicat des employées et employés nationaux

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

8. Tutelle

Le Conseil d'administration national de l'AFPC a placé le Syndicat sous tutelle à compter du 24 octobre 2022. Le 6 mars 2024, le Conseil d'administration national de l'AFPC a voté la sortie de l'entité de l'administration. Cette décision faisait suite à celle prise en octobre 2023 de faire passer le syndicat de la tutelle à l'administration.

	2024	2023	2022
Tutelle	8 702 \$	647 727 \$	73 115 \$
Administration	55 217	280 511	60 621
	63 919 \$	928 238 \$	133 736 \$

9. Passifs éventuels

Le conseiller juridique du Syndicat traite actuellement deux questions juridiques au nom du Syndicat liées à des griefs déposés par des employés. L'issue de ces passifs éventuels ne peut être déterminée à l'heure actuelle.

10. Avantages sociaux futurs

Indemnités de départ

Certains employés ont droit à une indemnité de départ à la fin de leur emploi, conformément à leur convention collective ou à leur contrat de travail individuel avec le Syndicat. Le Syndicat a comptabilisé ce passif en fonction des droits des employés en vertu de sa convention collective. Aucune évaluation actuarielle n'a été effectuée pour ce passif, mais les coûts annuels connexes sont calculés en fonction du taux de rémunération actuel de chaque employé appliqué à l'indemnité de départ supplémentaire annuelle acquise.

Régime de retraite pluri-patronal

Le Syndicat participe à un régime de retraite pluri-patronal à prestations définies pour tous ses employés à temps plein. Le régime est comptabilisé comme un régime à cotisations définies, car les informations disponibles sont insuffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées. Les cotisations patronales du Syndicat au régime au cours de l'exercice se sont élevées à 356 506 \$ (333 691 \$ en 2023) et sont incluses dans les avantages sociaux des employés dans l'état des produits et charges.

Syndicat des employées et employés nationaux

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

11. Restrictions internes

Tous les montants soumis à des restrictions internes ne peuvent être utilisés à d'autres fins sans l'approbation de l'Exécutif national du Syndicat.

Les actifs nets non affectés sont maintenus à un niveau d'au moins 10 % des charges, tandis que les actifs nets soumis à des affectations internes - éventualités sont maintenus à un niveau de 50 % des charges.

	2024	2023
Niveau minimum d'actifs nets non affecté - 10 % des charges	863 785 \$	1 041 525 \$
Niveau requis d'actifs nets soumis à des affectations internes - éventualités - 50 % des charges	4 318 927 \$	5 207 627 \$

	Restriction interne - Congrès triennal	Restriction interne - Réallocation des officiers Nationaux	Restriction interne - Bourses	Restriction interne - Investissement technologique	Total
Solde, au début de l'exercice, comme indiqué précédemment	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Correction de l'erreur comptable	177 639	123 169	95 470	-	396 278
Solde, tel que retraité	177 639	123 169	95 470	-	396 278
Insuffisance des produits par rapport aux charges	-	(6 400)	(15 822)	-	(22 222)
Transfert durant l'exercice	1 232 000	50 000	15 000	1 500 000	2 797 000
	1 409 639 \$	166 769 \$	94 648 \$	1 500 000 \$	3 171 056 \$

12. Engagements

Le Syndicat loue des locaux en vertu d'un bail qui expire le 30 juin 2026. Le total des paiements annuels minimaux futurs au titre du bail par exercice jusqu'à son expiration, y compris une estimation des coûts d'exploitation, se présente comme suit :

2025	350 213 \$
2026	175 107
	525 320 \$

Syndicat des employées et employés nationaux

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

13. Instruments financiers

Le Syndicat est exposé à divers risques par le biais de ses instruments financiers. L'analyse suivante fournit une mesure de l'exposition et les concentrations de risque du Syndicat au 31 décembre 2024 :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière pour l'autre partie par défaut de remplir une obligation. Le risque de crédit principal du Syndicat se rapporte à ses cotisations à recevoir de l'AFPC.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à respecter de ses obligations liées à des passifs financiers. Le Syndicat est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs et frais courus et autres passifs. La direction surveille de près les besoins en matière de flux de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose de suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations opérationnelles et financières.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le Syndicat est exposé au risque de taux d'intérêt et à l'autre risque de prix.

Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêts sur les marchés. Le Syndicat est exposé à des risques liés à la juste valeur de ses placements à taux d'intérêt fixe.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en question ou par son émetteur, ou par des facteurs qui influent sur tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Le Syndicat est exposé à ce risque à cause de ses placements.

Changements des risques

Il n'y a eu aucun changement significatif dans les expositions aux risques du Syndicat par rapport à l'exercice précédent.

Syndicat Des Employées Et Employés Nationaux

Annexe - Comparaison des Revenus et Dépenses Réels avec les Montants Prévus au Budget

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

	Réel	Prévu au budget	Écart (sous le montant prévu)
Revenus			
Cotisations	11 248 898 \$	9 270 618 \$	1 978 280 \$
Intérêts et dividendes	742 290	155 000	587 290
Les pertes sur les placements	(244 495)	-	(244 495)
Les gains latent sur les placements	1 051 029	-	1 051 029
Total des Revenus	12 797 722	9 425 618	3 372 104
Dépenses			
Service aux membres - Personnel			
Avantages sociaux	864 222	1 150 000	(285 778)
Provision pour indemnités de départ	219 283	80 000	139 283
Salaires	3 084 687	3 230 400	(145 713)
Recrutement et formation du personnel	175 551	80 000	95 551
Déplacement et dépenses du personnel	152 277	100 000	52 277
Total Service aux membres - Personnel	4 496 020	4 640 400	(144 380)
Responsabilisation des Membres			
Négotiations collectives	-	25 000	(25 000)
Conférences et colloques	1 144 670	750 000	394 670
Congrès et colloques - AFPC	56 565	30 000	26 565
Dons	26 000	5 000	21 000
Droits de la personne - Comité et Conférence	176 928	300 000	(123 072)
Représentation des membres	25 782	20 000	5 782
Formation des membres	24 657	37 000	(12 343)
Services extraordinaires aux membres	4 282	15 000	(10 718)
Articles promotionnels	27 607	25 000	2 607
Honneurs, lauréates et bourses	15 821	15 000	821
Traduction - Écrites	45 623	60 000	(14 377)
Comité CSP	91 612	70 000	21 612
Total Responsabilisation des Membres	1 639 547	1 352 000	287 547
Dirigeants			
Dépenses de l'exécutif - Activités régionales	137 642	350 000	(212 358)
Dépenses de l'exécutif - Activités nationales	72 993	55 000	17 993
Réunions de l'exécutif	832 756	450 000	382 756
Dépenses du Président	231 793	250 000	(18 207)
Dépenses du Vice-Président	200 681	210 000	(9 319)
Réinstallation des Officiers Nationaux	6 400	50 000	(43 600)
Tutelle	63 919	-	63 919
Total Dirigeants	1 546 184	1 365 000	181 184

Syndicat Des Employées Et Employés Nationaux

Annexe - Comparaison des Revenus et Dépenses Réels avec les Montants Prévus au Budget

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

	Réel	Prévu au budget	Écart (sous le montant prévu)
Fonctionnement du Bureau			
Dépense d'Amortissement - Immobilisations	72 265	140 000	(67 735)
Dépenses générales de bureau	303 630	180 000	123 630
Assurances	29 678	30 000	(322)
Frais professionnels	189 905	125 000	64 905
Loyer	360 624	360 000	624
Total Fonctionnement du Bureau	956 102	835 000	121 102
Congrés			
Congrés triennal	-	1 232 000	(1 232 000)
Total des Dépenses	8 637 853	9 424 400	786 547
Excédent des Revenus sur les Dépenses	4 159 869 \$	1 218 \$	4 158 651 \$